

2024

RAPPORT DE GESTION – POUR L’EXERCICE TERMINÉE LE 31 JUILLET 2024 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian Inc. (« la Société ») au 31 juillet 2024. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d’exploitation sur une base consolidée, pour l’exercice se terminant le 31 juillet 2024, (« l’exercice 2024 ») avec ceux de l’exercice se terminant le 31 juillet 2023 (« l’exercice 2023 »).

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l’exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d’autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian Inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2024 et le 31 juillet 2023. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 20 novembre 2024. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l’analyse des résultats d’exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d’exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu’à l’égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc. est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d’ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l’entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d’une famille d’ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d’Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d’usage que lorsqu’un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

La Société dispose d’un centre d’extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny et sera en mesure d’y procéder toutes ses activités d’extraction, une fois le processus de mise à l’échelle complété.

Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l’ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit pouvant être distribué par les dermatologues et reconnu par le Programme de santé de la



peau de l'Association Canadienne de Dermatologie (ACD). Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme ACD fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

La Société détient toutes les actions en circulation d'Altius Healthcare Inc., une société de distribution de produits pharmaceutiques génériques autorisés, qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada. La stratégie de la Société consiste à générer des revenus et des flux de trésorerie à partir des activités de distribution d'Altius pour soutenir les activités de recherche du groupe.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend trois médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole Magnésium, le Dexlansoprazole et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

Le Dexlansoprazole appartient également à une classe de médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à protons. Il se présente sous forme de capsules et est disponible en deux dosages : 30 milligrammes (« mg ») et 60 mg. Le Dexlansoprazole est approuvé pour une utilisation chez les adultes et les enfants âgés de 12 ans et plus.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. FAITS SAILLANTS 2024

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA) Pédiatrique

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a l'intention d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société a poursuivi la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

La Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication y ont été transférés et nécessitaient des informations complémentaires sur la section CMC (fabrication chimique et contrôle) du dossier. Le complément d'information a été finalisé en octobre 2023. La production de deux lots de qualification nécessaires pour la validation de la conformité, ont été produits et répondent aux spécifications attendues. Un lot de qualification du placebo avec une couleur correspondant aux lots contenant le Thykamine™ devrait être réalisé prochainement.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux

concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine™) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Nous attendons la confirmation d'un médecin qui devrait servir de chercheur principal du programme pédiatrique de la Société.

Un processus d'approbation des agences réglementaires est prévu au cours du prochain exercice afin de permettre le démarrage des études.

En fonction du financement disponible, et des liquidités actuelles générées par l'intermédiaire de sa filiale, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en 2025. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 9\$ millions sur une durée de 18 à 24 mois, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra s'assurer de lever des fonds supplémentaires.

Enfin, la Société a rédigé le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique. Cette étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine^{MC} au niveau de la peau. La Société prévoit lancer cette étude une fois que plus de la moitié des patients de l'étude clinique de phase 2/3 auront été recrutés. Les données utilisant les patchs seront collectées sur les patients recrutés pour la seconde moitié de l'étude.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA) Pédiatrique

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, nous croyons qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA, avec un marché potentiel global estimé à plus de 25 milliards de dollars américains.¹

La DA survient au cours des premières années de la vie. Des études ont montré que 45 % des enfants concernés souffraient de cette maladie avant l'âge de 6 mois, 60 % avant l'âge d'un an et jusqu'à 85 % avant l'âge de 5 ans. L'apparition de la maladie allergique commence dès la petite enfance avec une dermatite atopique et souvent suivie d'une allergie alimentaire et peut aussi se développer en asthme allergique et en rhinite allergique pendant l'enfance. Le processus est défini comme la « marche atopique ».^{2,3,4}

La marche atopique est classiquement associée à des comorbidités concomitantes. Les comorbidités potentielles comprennent les allergies alimentaires, l'asthme, la rhino conjonctivite, la dermatite des paupières, la blépharite, la kérato-conjonctivite atopique, le kératocône, la cataracte et le glaucome (soit une dermatite atopique primaire, soit secondaire à des corticostéroïdes topiques et systémiques)⁵. Sa pathogénèse est une interaction complexe impliquant une altération de la fonction de barrière cutanée, une dysrégulation immunitaire impliquant principalement la voie inflammatoire. La restauration de l'intégrité de la barrière cutanée et les thérapies anti-inflammatoires topiques sont les piliers du traitement pour traiter la DA et arrêter la marche atopique.

Les corticostéroïdes, le pimécrolimus, le crisaborole et le roflumilast sont des produits pharmaceutiques disponibles pour traiter la dermatite atopique légère à modérée chez les enfants.⁶

Le pimécrolimus est approuvé par la FDA pour les adultes et les enfants de 2 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le produit peut être utilisé pendant des périodes prolongées pour contrôler les symptômes et réduire les poussées. Les effets secondaires courants comprennent une légère sensation de brûlure ou de picotement lors de la première application du médicament sur la peau.

¹ Global Atopic Dermatitis Market, Market Data Forecast, June 2022

² N Maiello, P Comberiat, A Giannetti, et al. New Directions in Understanding Atopic March Starting from Atopic Dermatitis. *Children*, 9, 450, 2022.

³ L Yang, J Fu and Y Zhou. Research Progress in Atopic March. *Frontiers in Immunology*, Vol 11, article 1907, 2020.

⁴ M Tsuge, M Ikeda, N Matsumoto et al. Current Insights into Atopic March. *Children*, 8, 1067, 2021.

⁵ M SY Goh, SW Yun and J C Su. Management of atopic dermatitis: a narrative review. *Med J Aust*; 216 (11): 587-593, 2022.

⁶ National Eczema Association, <https://nationaleczema.org/>, 2024

Le crisaborole est destiné aux enfants de 3 mois et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Dans les essais cliniques, l'effet secondaire le plus fréquent est une douleur au site d'application, telle qu'une sensation de brûlure ou de picotement.

Le roflumilast est disponible pour les enfants âgés de 6 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Dans les essais cliniques de phase 3, les effets secondaires les plus fréquents étaient les maux de tête (2,9 %), les douleurs au site d'application (1,5 %), la diarrhée (1,5 %) et les vomissements (1,5 %).

Les corticostéroïdes topiques sont une classe de médicament prescrit pour tous les types d'eczéma. Comme pour tout médicament, l'utilisation de stéroïdes topiques peut entraîner des effets secondaires. Le risque d'effets secondaires est lié à la puissance du stéroïde, à la localisation et à la durée d'utilisation. La plupart des effets secondaires potentiels disparaîtront après l'arrêt de l'utilisation de stéroïdes topiques.

Les effets secondaires courants associés aux corticostéroïdes comprennent l'amincissement de la peau (atrophie), les vergetures (stries), les varicosités (télangiectasie), la dermatite périe orale (autour de la bouche), l'acné ou les éruptions cutanées de type rosacée.

Les effets secondaires plus rares, associés à cette classe de médicament, peuvent inclure la suppression de l'axe hypothalamo-hypophyse-surrénalien, le retard de croissance chez les jeunes enfants, le glaucome (dommage au nerf optique de l'œil), la cataracte (opacification du cristallin de l'œil).

Les corticostéroïdes, y compris les corticostéroïdes topiques, sont associés à une maladie potentiellement grave appelée sevrage des stéroïdes topiques (TSW). Le TSW est considéré comme rare mais peut être invalidant pour certains patients.

Lors de l'étude clinique de phase 2 chez les adultes souffrant de dermatite atopique légère à modérée, le produit phare de Devonian, le Thykamine, a présenté un profil d'effets secondaires comparable au placebo avec une efficacité comparable à celle d'autres produits thérapeutiques.⁷

La direction de Devonian estime que le profil d'innocuité du Thykamine associé à une efficacité enviable pourrait devenir un produit pharmaceutique de premier choix pour le traitement de la dermatite atopique légère à modérée dans la population pédiatrique.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, a démontré que le Thykamine^{MC} peut agir à toutes les phases de la cicatrisation.

En novembre 2023, la Société a déposé une demande de brevet auprès du Traité de coopération (« PCT ») en matière de brevet pour le Thykamine^{MC} dans la cicatrisation des plaies. Le 10 mai 2024, la Société a reçu de l'Organisation Mondiale Internationale de la Propriété (OMPI/PCT) la notification de publication du brevet. Le dépôt de cette demande, donne à la Société la possibilité de demander une protection par brevets, auprès de 157 états contractants auprès du PCT.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Le Thykamine^{mc} et la plateforme SUPREX^{mc} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

⁷ C Lynde, Y Poulin, J Tan, et al. Phase 2 rial of Topical Thykamine in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis. J Drugs in Dermatology, 21 (10), 1091-1097, 2022.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (PDC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuerait auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1%, dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime pourrait démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, sans les frais généraux et administratifs. Pour entreprendre cette étude la Société devra lever des fonds supplémentaires. Toutefois, la collecte de fonds nécessaire ne peut être garantie.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous. Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1% dans la prévention des radiodermatites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime qu'elle pourrait démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, hors frais généraux et administratifs, la Société devra lever fonds supplémentaires. Cependant, la levée de fonds nécessaire ne peut être garantie.

iv) Brevets

Le 20 février 2024, la Société a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis (« USPTO ») a délivré le brevet n° 11 723 938 B2 intitulé « Composition et formulation d'extrait de thylakoïde pour le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin », couvrant une méthode de traitement des maladies inflammatoires de l'intestin, une maladie intestinale (« MII »), telle que la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn, chez l'homme avec une quantité efficace d'extrait de thylakoïde actif.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Au cours de l'exercice 2024, la Société a continué ses discussions avec différents distributeurs au Canada et aux États-Unis afin de trouver un partenaire potentiel pour distribuer notre gamme de produits Purgenesis^{MC} au Canada et aux États-Unis. Notre



objectif étant de trouver le partenaire commercial idéal pour vendre notre gamme de produits Purgenesis^{MC} sur des marchés spécialisés tels que les spas médicaux, les cliniques chirurgicales et les cabinets de dermatologues.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Le 1^{er} septembre 2023, la Société a complété un financement privé en émettant 2 272 727 unités à un prix unitaire de 0,22 \$ pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société à un prix de 0,28 \$ pour une période de 24 mois suivant leur date de leur émission.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a remboursé la totalité de sa dette à long terme arrivée à échéance en décembre 2023 et le 17 janvier 2024. La Société a conclu, le 23 février, une nouvelle entente de financement avec Fiera Dette Privée Inc. pour un prêt à terme de 2 160 000 \$, remboursable 12 mois suivant la date de déboursement. Des intérêts sont payables mensuellement, au taux variable de la Banque Nationale majoré de 8,80 %.

Le 13 mars 2024, la Société a clôturé un second placement privé, en émettant 1 492 000 unités au prix de 0,15 \$ par unité pour un produit brut de 223 800 \$. Chaque unité est composée d'une action et d'un bon de souscription exerçable au prix de 0,20 \$ pour une période de 2 ans suivant la date d'émission.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a octroyé un total de 7 400 221 options d'achat d'actions à des membres de la direction, des administrateurs et à des employés de la Société, leur permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice variant de 0,125 \$ à 0,21 \$, pour une période de 10 ans, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Parmi ces options d'achat d'actions, 7 200 221 sont exerçables depuis leur date d'attribution.

La direction est présentement en discussion avec différents partenaires financiers potentiels afin de supporter les études cliniques ci-haut mentionnées. Cependant il ne peut être assuré que ces discussions mèneront au financement nécessaire pour supporter ces études.

D) COMMUNICATION

Au cours de l'exercice, la Société a retenu les services de Renmark Financial Communications Inc. pour soutenir ses activités de relations avec les investisseurs. Au cours du dernier trimestre, la Société a participé à une série de tournées de présentations virtuels de Renmark Financial Communications Inc. à Chicago, Boston et Los Angeles, afin de dévoiler sa dernière présentation aux investisseurs.

E) GOUVERNANCE

Le 4 décembre 2023, Devonian a mis en œuvre plusieurs changements au sein de la direction et du conseil d'administration afin de concentrer l'attention sur la croissance des revenus à court et à long terme et d'accélérer le programme de développement clinique du programme Thykamine^{MC} dans la dermatite atopique. Monsieur David Baker, administrateur de la Société, a été nommé président du conseil d'administration. Monsieur Luc Grégoire, également administrateur de la Société, a été nommé président et chef de la direction de la Société en remplacement de monsieur Pierre Montanaro qui a évolué vers un nouveau rôle de président d'Altius Healthcare, la filiale en propriété exclusive de la Société.

Le 21 février, 2024, à la suite des résultats obtenus lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires, messieurs Luc Grégoire, André Boulet, Louis Flamand, David C. Baker, Edward Dahl et Jean Forcione, ont été élus à titre d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée alors que le 28 février 2024, Mme Kathryn J. Gregory s'est jointe au conseil d'administration de la Société.

Afin de faciliter l'intégration nécessaire de tous les aspects de la stratégie de son développement, la Société a annoncé, le 3 juin 2024, que Dr André P. Boulet avait été nommé président du conseil d'administration de la Société et chef des opérations. Dr Boulet, fondateur de la Société, est membre du Conseil depuis 2015 et occupe également le poste de chef des opérations ainsi que chef des services scientifiques depuis août 2022.

En 2024, la Société a renouvelé son régime d'options d'achat d'actions tel que modifié, au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX selon un régime « fixe jusqu'à 20 % ». Ainsi, 29 346 106 actions de la Société correspondant à 20 % du nombre d'Actions en circulation au 9 janvier 2024 sont réservées à l'attribution d'options d'achat d'actions combinées.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Exercice terminé le 31 juillet 2024	Exercice terminé le 31 juillet 2023
	\$	\$
Revenus de distribution	17 815 509	2 345 389
Charges d'exploitation		
Recherche et développement	1 287 895	1 354 221
Coûts des ventes	11 826 082	1 453 048
Frais généraux et administratifs	5 559 974	3 862 371
Charges financières	366 194	275 356
Perte nette et globale	(1 224 636)	(4 599 607)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,008)	(0,034)
Total des actifs	30 733 450	19 177 478
Total des passifs	16 271 266	4 930 026
Total capitaux propres	14 462 184	14 247 452

PERTE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 1 224 636 \$ (0,008 \$ par action) comparativement à une perte nette de 4 599 607 \$ (0,034 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse majeure des revenus de distribution et une légère baisse des frais de recherche et développement, partiellement compensée par une hausse des frais de ventes, généraux et d'administration, et des charges financières.

REVENUS

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2024, des revenus nets de distribution de 17 815 509 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent des ventes de Dexlansoprazole, du Pantoprazole Magnésium et du Cléo-35, via sa filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 2 345 389 \$ avaient été enregistrés, en provenance de la vente de deux produits, soit de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium. Cette importante hausse des revenus est principalement attribuable aux ventes de Dexlansoprazole, lancé à la fin du mois de janvier 2024 et qui connaît un fort succès sur le marché, contribuant ainsi à améliorer les liquidités actuelles et futures attendues de la Société. Notons que les ventes de Pantoprazole ont également connu une importante croissance au cours de 2024. Les ventes de Cléo-35, ont cependant connu une baisse en raison d'un problème d'approvisionnement. La direction d'Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. Cependant, il ne peut être assuré que cet exercice portera fruit et que la société réussira à acquérir de nouvelles licences de distribution.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2024, les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 287 895 \$, soit une légère baisse comparativement à 1 354 221 \$ pour l'exercice précédent. Parmi ces frais, 440 873 \$ sont principalement attribuables aux activités reliées à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Des frais de 292 910 \$ sont reliées à la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et d'autres applications du Thykamine^{MC}.

Ces charges de Recherche et Développement comportent également des frais de maintien des brevets pour un total de 72 230 \$, une masse salariale des employés affectés à ce secteur pour une somme de 323 971 \$ de même que 301 901 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. Notons que la somme totale de 1 287 895 \$ est nette du remboursement sous forme de crédit en recherche et développement de 154 210 \$ qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2024.

La direction estime que des frais supplémentaires de près de \$9 millions devront être engagés, pour compléter l'étude clinique sur la Dermatite Atopique pédiatrique, excluant les charges administratives. La société ne possède pas présentement les fonds nécessaires pour compléter une telle étude et devra en conséquence lever des fonds de sources externes si elle entend la compléter. Il ne peut être assuré que ces fonds seront levés.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 11 826 082 \$ pour l'exercice 2024, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 370 929 \$. Pour l'exercice 2023, ces coûts qui totalisaient 1 453 048 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius mais avec une charge d'amortissement de 135 708 \$.

Cette hausse importante se justifie par la croissance importante des ventes, notamment le Dextransoprazole.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2024	Exercice terminé le 31 juillet 2023
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 019 847	832 460
Rémunération à base d'actions	731 459	484 875
Honoraires professionnels	1 291 762	575 394
Impôts fonciers	121 561	115 898
Autres	1 395 345	1 853 744
	5 559 974	3 862 371

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024, les frais généraux d'administration se sont élevés à 5 559 974 \$ comparativement à 3 862 371 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023. Cette hausse par rapport à l'exercice 2023 est principalement due à la hausse des charges salariales, des honoraires professionnels, de même qu'à la hausse des charges reliées à la rémunération à base d'action.

Les charges salariales totalisent 2 019 847 \$ pour l'exercice 2024, comparativement à 832 460 \$ pour l'exercice précédent. Cette hausse des charges salariales s'explique principalement par l'embauche du nouveau Président et Chef de la Direction en décembre 2023, des hausses salariales octroyées à des membres de la direction, de même que des bonis enregistrés au cours de l'exercice.



La charge de rémunération à base d'actions de 731 459 \$ (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 7 400 221 options d'achat d'actions octroyées à des membres de la direction, à des administrateurs, ainsi qu'à des employés, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice 2023 une charge de 484 875 \$ avait été comptabilisée à la suite de l'octroi 2 900 000 options d'achat d'actions à des consultants et administrateurs de la Société ainsi qu'à des employés et membres de la direction de la Société.

Les honoraires professionnels qui totalisent 1 291 762 \$ pour l'ensemble de l'exercice 2024 sont principalement reliés aux honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, aux frais légaux en lien avec les différents projets de développement et affaires corporatives de la Société de même qu'aux frais encourus pour améliorer les systèmes, contrôles et la structure corporative, en lien avec les différentes considérations envisagées pour accéder à d'autres types de fonds et marché de capitaux. Des honoraires de 575 394 \$ avaient été engagés au cours de l'exercice précédent.

Les autres frais qui totalisent 1 395 345 \$ sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de gestion et de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La baisse de ces autres frais, par rapport à 2023, s'explique principalement par la baisse des honoraires de consultation, des frais reliés aux autorités réglementaires de même que des charges reliées au conseil d'administration.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés à 366 194 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024, comparativement à 275 356 \$ pour l'exercice précédent. Ces frais financiers, sont principalement attribuables aux 362 073\$ d'intérêts payés sur la dette à long terme, remboursée en janvier 2024 et sur le nouveau prêt à terme avec Fiera Dette privée. Les frais d'intérêts de 2024 ont été partiellement compensés par les revenus générés sur les certificats de dépôts à terme.

Pour l'exercice précédent, les intérêts payés sur la dette à long terme totalisaient 428 895 \$, a avaient été partiellement compensés par les revenus d'intérêts générés par les certificats de placement garantis pour une somme de 184 318 \$.

6. QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024, le bénéfice net s'est établi à 1 080 904 \$ (0,007 \$ par action) alors que pour la même période close le 31 juillet 2023, la Société avait réalisé une perte nette de 863 307 \$ (0,01 \$ par action).

Cette hausse du bénéfice net par rapport à celui enregistré au cours du même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par une hausse des revenus de distribution, et plus particulièrement ceux reliés aux ventes de Dexlansoprazole, pour lequel Altius Healthcare a débuté la distribution à la fin de janvier 2024.

Les revenus de distribution pour le Cleo-35®, le Pantoprazole Magnésium et le Dexlansoprazole, totalisent 9 140 248 \$ pour le dernier trimestre de 2024, alors que pour la même période correspondante en 2023, un total de 1 076 169 \$ de revenus avait été enregistré. Cette importante hausse de revenus pour le dernier trimestre de 2024 est principalement attribuable aux ventes de Dexlansoprazole, qui n'était pas encore distribué à la fin de l'exercice 2023.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Pour le trimestre clos le

	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022
					\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	9 140 248	5 125 571	2 277 170	1 272 520	1 076 169	406 100	452 767	410 353	612 122
Résultat (Perte) net(te)	1 080 953	(373 825)	(1 210 202)	(721 562)	(863 307)	(1 486 066)	(1 053 778)	(1 196 456)	(781 177)
Résultat (Perte) de base par action	0,007	(0,002)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)
Résultat (Perte) dilué(e) par action	0,007	(0,002)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 juillet 2024, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 9 862 511 \$ comparativement à 5 062 936 \$ au 31 juillet 2023. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024, la hausse nette des espèces est principalement attribuable aux fonds générés par les activités d'exploitation totalisant 5 633 834 \$, qui ont été que partiellement compensés par les activités de financement et d'investissement de l'exercice. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités, de maintenir un fonds de roulement positif et de combler ses besoins de trésorerie au cours de la période des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 juillet 2024 s'élève 30 733 450 \$ comparativement à 19 177 478 \$ au 31 juillet 2023. Cette hausse est majoritairement due à la hausse des liquidités et des comptes débiteurs.

Le passif total au 31 juillet 2024 s'élève 16 271 266 \$ comparativement à 4 930 026 \$ au 31 juillet 2023, une hausse principalement due aux dettes d'exploitation, et en lien avec la hausse des activités de distribution des 3 produits.

Activités de financement

Les liquidités utilisées pour les activités de financement pour l'exercice 2024, sont attribuables principalement au remboursement de la dette à long terme de 3 580 000 \$, compensée que partiellement par des placements privés totalisant un produit net de 707 909 \$ et un nouveau prêt à terme de 2 160 000 \$.

Jusqu'à récemment, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosmécutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à maintenir le rendement de ses activités de distribution et, afin de supporter ses plus grandes études cliniques, ainsi qu'à concrétiser d'autres types de financement.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 20 novembre 2024, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 148 222 532 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 19 886 332 dont 18 986 332 sont exerçables. Ces options sont exerçables à un prix variant de 0.12\$ à 0.60\$. La Société comptait également 12 739 868 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ à 0.95 \$ par action.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le président de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2024, la Société leur a versé une rémunération totale de 2 852 725 \$, dont 2 088 919 \$ en salaires, boni et avantages, 83 047 \$ en frais de consultation et 680 759 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2024 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société et un nouveau prêt à terme.

Risque de change

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2024, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Fiera Dette Privée, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2024, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 21 600 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2024, la Société avait des dettes courantes de 16 155 542 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de trois produits, soit le Cléo-35, le Pantoprazole Magnésium et le Dexlansoprazole. Au cours de l'exercice, Altius a réalisé 45% de ses revenus auprès d'un client et 99% de ses achats proviennent d'un seul fournisseur. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement de l'un de ces trois produits aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire, hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et recherche les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut pas prédire son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique, clinique, provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques pourrait ne pas supporter les hypothèses envisagées. La nécessité de recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

La Société est une société pharmaceutique à la phase des essais cliniques et peut devoir obtenir des indications supplémentaires en ce qui a trait à ses produits thérapeutiques actuels, ou devoir obtenir des approbations réglementaires supplémentaires ou des examens plus rigoureux. Elle doit également obtenir, maintenir et protéger son portefeuille de propriétés intellectuelles et peut être exposée à des frais de litiges associés à la défense d'allégations de violation de brevets ou contre d'autres plaintes de violation de propriété intellectuelle. La Société peut être tenue par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités étrangères comparables d'effectuer d'autres études en plus de celles prévues en ce moment par la Société ou accuser des retards dans la réalisation de ses essais cliniques.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 8 octobre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 3 298 611 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,16 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options octroyées à des dirigeants, sont exerçables à leur date d'attribution.

Le 10 octobre 2024, la Société a procédé à une modification de ses statuts de fusion en créant une nouvelle catégorie d'actions, soit un nombre illimité d'actions ordinaires qui comporte une voix par action. Chaque Action à droit de vote subalterne émise et en circulation a été convertie en une Action ordinaire et après avoir donné effet au changement susmentionné, les catégories d'actions suivantes de la Société ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent ont été abrogés :

- i. un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple de la Société ;
- ii. un nombre illimité d'actions à droit de vote échangeable de la Société ; et
- iii. un nombre illimité d'Actions à droit de vote subalterne de la Société.

Tous les régimes d'intéressement en actions de la Société couvriront les Actions ordinaires à la date du Reclassement.

13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

14. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant tous les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du



financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie nécessaires pour réaliser tous ses projets de recherche anticipés. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à réaliser tous ses projets. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs et les charges déclarées et les reclassements qui seraient nécessaires si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de l'exploitation. De tels ajustements pourraient être importants.